

PROCÈS-VERBAL DE LA **SÉANCE RÉGULIÈRE** DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE, TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, 451, BOULEVARD SAINT-JEAN, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC, **LE MARDI 5 JUILLET** À 19 H 30, APRÈS QU'AVIS DE CONVOCATION FUT TRANSMIS LE JEUDI 30 JUIN 2016.

PRÉSENTS : Mesdames les conseillères C. Homan et K. Thorstad-Cullen, ainsi que messieurs les conseillers J. Beaumont, P. Bissonnette, C. Cousineau, J-P. Grenier, A. Iermieri et D. Smith formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Morris Trudeau.

Monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général, ainsi que Me Jean-Denis Jacob, directeur des affaires juridiques et greffier, sont également présents.

Au début de la séance, monsieur le maire Trudeau procède à la lecture d'une déclaration concernant les sujets suivants :

- *Reprise de la webdiffusion à compter du mois de septembre 2016 ;*
- *Mise à jour du dossier relatif à la contamination aux BPC de l'immeuble situé à 86-88, boulevard Hymus et sur le fait que le gouvernement du Québec, par le biais du MDDELCC, a entrepris l'étape de décontamination de cette propriété ainsi que la caractérisation des propriétés adjacentes ;*

2016-339 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver l'ordre du jour dressé en regard de la présente séance avec les modifications suivantes :

- Les sujets inscrits aux items 10.06, 10.8 et 10.11 sont reportés à une prochaine séance du conseil, dans les six mois de celle-ci ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'approbation de critères de sélection pour la fourniture de services professionnels relativement à la mise à jour des plans d'interventions des bâtiments ;
- Ajout d'un sujet à l'item « varia » concernant l'approbation des critères de sélection pour la fourniture de services professionnels relativement à la fourniture, l'installation et l'enlèvement des décorations de Noël.

2016-340 SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE – RÈGLEMENT PC-2775-28-PD1

Se tient une consultation publique concernant le projet de règlement suivant :

PC-2775-28-PD1 – Règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant l'aménagement des aires de stationnement dans les zones Rc13 et Rc18 ;

Monsieur le maire demande au greffier de préciser la nature et l'objet de ce projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption ;

Monsieur le maire demande s'il y a des personnes ou organismes qui désirent s'adresser au conseil à ce sujet ;

Aucune question, ni commentaires ne sont adressés au conseil ;

Le greffier précise que le projet de règlement n'est pas assujéti au processus d'approbation référendaire.

2016-341 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver la version française et la version anglaise du procès-verbal de la séance régulière du conseil tenue le 7 juin 2016, avec une modification à la version anglaise :

- À la page 2139, à la résolution 2016-331, il faudra remplacer le nom de « madame la conseillère Homan » par le nom de « monsieur le conseiller Smith » comme secondéur.

2016-342 APPROBATION – RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION – RÉUNION DU 31 MAI 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les recommandations contenues au procès-verbal de la réunion du comité sur la circulation tenue le 31 mai 2016.

2016-343 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par les personnes ci-après indiquées, étant des citoyens de Pointe-Claire, concernant les sujets suivants :

Monsieur Yvon Calbert :

- La réfection de la piste cyclable de l'avenue Donegani sur toute sa longueur.

Madame Rean Sayegh :

- La signification pour les résidents du communiqué émis par la Ville relativement à la décontamination du site situé au 86-88, boulevard Hymus.

Monsieur Benoît Janvier :

- L'accès aux plans finaux de construction du chalet du parc Kinsmen ainsi que sur la méthode de communication avec les citoyens concernant ce projet.

Monsieur André Dumont :

- L'enlèvement d'une clôture de parc située en bordure de l'avenue Chanteclerc et concernant la propriété de cette clôture et de ce parc.

Monsieur Wayne Clifford :

- Offre son assistance pour participer à un éventuel comité consultatif sur le cyclisme.

Monsieur Jim Kyle :

- La portée de la dérogation mineure envisagée à l'item 10.24 relativement à la marge avant de l'immeuble situé à 4, avenue Val Soleil.

Monsieur Francis Dupont :

- L'absence du drapeau arc-en-ciel en face de l'Hôtel de Ville suite à la tuerie survenue à Orlando, Floride.

D'autres questions et commentaires sont adressés aux membres du conseil par une personne n'habitant pas à Pointe-Claire dont le nom est ci-après indiqué concernant le sujet suivant :

Monsieur Alex Tyrell (Parti vert du Québec – Notre-Dame-de-Grâce) :

- La situation relative à la contamination aux BPC de l'immeuble situé à 86-88, boulevard Hymus.

2016-344 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-1495 SUR LES NUISANCES EN CE QUI CONCERNE LE BRUIT

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement PC-1495 sur les nuisances en ce qui concerne le bruit, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 15-143-6769.

2016-345 ADOPTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 CONCERNANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DANS LES ZONES RC13 ET RC18

ATTENDU QU'une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance ;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement
RÉSOLU : D'adopter un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 concernant l'aménagement d'une aire de stationnement dans les zones Rc13 et Rc18, dans la mesure où la version finale de ce règlement est substantiellement conforme au projet joint au dossier décisionnel 16-613-8419.

2016-346 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN CE QUI CONCERNE LES CONDITIONS DE VALIDITÉ ATTACHÉES AUX PERMIS

Monsieur le conseiller Smith donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats en ce qui concerne les conditions de validité attachées aux permis sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-347 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT EN BOIS AU 1, AVENUE CREWE (CHALET DU PARC KINSMEN)

Monsieur le conseiller Cousineau donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour permettre la construction d'un bâtiment en bois au 1, avenue Crewe (Chalet du parc Kinsmen) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-348 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE MANIÈRE À PRÉCISER LE CONCEPT DE « COMPLEXE RÉSIDENTIEL » ET DE MANIÈRE À PRÉCISER QUE L'IMPLANTATION DE CEUX-CI SOIT AUTORISÉE DANS LA ZONE RF4 (AVENUE GENDRON)

Monsieur le conseiller Grenier donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de manière à préciser le concept de « complexe résidentiel » et de manière à préciser que l'implantation de ceux-ci soit autorisée dans la zone Rf4 (avenue Gendron) sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-349 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET AUTRES APPAREILS À COMBUSTIBLE SOLIDE

Le sujet relatif à un avis de motion pour un règlement sur les appareils de chauffage au bois et autres appareils à combustible solide est reporté à une séance subséquente, pour une période de six mois.

2016-350 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2788 SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS EN CE QUI CONCERNE LES USAGES ADDITIONNELS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS

Monsieur le conseiller Beaumont donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2788 sur les permis et certificats en ce qui concerne les usages additionnels autorisés en vertu du règlement sur les usages conditionnels sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-351 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 CONCERNANT LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET À COMBUSTIBLE SOLIDE

Le sujet relatif à un avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 concernant les appareils de chauffage au bois et à combustion solide est reporté à une séance subséquente, pour une période de six mois.

2016-352 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS EN CE QUI CONCERNE LES USAGES ADDITIONNELS DANS LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DÉTACHÉES

Madame la conseillère Homan donne avis à l'effet qu'un règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations unifamiliales détachées sera présenté pour adoption lors d'une séance subséquente et dispense de lecture est demandée.

2016-353 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT EN BOIS AU 1, AVENUE CREWE (CHALET DU PARC KINSMEN)

RÉSOLU :
Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 pour permettre la construction d'un bâtiment en bois au 1, avenue Crewe (Chalet du parc Kinsmen), suivant la version annexée au dossier décisionnel 16-611-8534.

2016-354 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION PC-2786 CONCERNANT LES APPAREILS DE CHAUFFAGE AU BOIS ET À COMBUSTIBLE SOLIDE

Le sujet relatif à un avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement de construction PC-2786 concernant les appareils de chauffage au bois et à combustible solide est reporté à une séance subséquente, pour une période de six mois.

2016-355 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT PC-2791 SUR LES USAGES CONDITIONNELS EN CE QUI CONCERNE LES USAGES ADDITIONNELS DANS LES HABITATIONS UNIFAMILIALES DÉTACHÉES

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement PC-2791 sur les usages conditionnels en ce qui concerne les usages additionnels dans les habitations unifamiliales détachées, suivant la version annexée au dossier décisionnel 16-611-8526.

2016-356 ADOPTION – PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE PC-2775 DE MANIÈRE À PRÉCISER LE CONCEPT DE « COMPLEXE RÉSIDENTIEL » ET DE MANIÈRE À PRÉCISER QUE L'IMPLANTATION DE CEUX-CI SOIT AUTORISÉE DANS LA ZONE RF4 (AVENUE GENDRON)

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'adopter un premier projet de règlement modifiant le Règlement de zonage PC-2775 de manière à préciser le concept de « complexe résidentiel » et de manière à préciser que l'implantation de ceux-ci soit autorisée dans la zone Rf4 (avenue Gendron), suivant la version annexée au dossier décisionnel.

2016-357 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION DU RÈGLEMENT PC-2827 AUTORISANT L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR DÉVELOPPEMENT SOTRAMONT INC. EN VUE D'Y INSTALLER DES CONTENANTS SEMI-ENFOUIS DE MATIÈRES RÉSIDUELLES DE TYPE « CAMION-GRUE »

Le greffier dépose un procès-verbal de correction du Règlement PC-2827 autorisant l'occupation du domaine public par Développement Sotramont Inc., en vue d'y installer des contenants semi-enfouis de matières résiduelles de type « camion-grue », laquelle correction apporte une modification de clarification à la version anglaise de ce règlement et les membres du conseil en prennent acte.

2016-358 APPROBATION - PIIA – 354, CHEMIN DU BORD-DU-LAC-LAKESHORE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 354, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 16 mai 2016 :

- Dessin fenêtre ;
- Documents 2016-05-16 ;
- Canexel ;
- Fenêtres Mirabel ;
- Métal Unic ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Bardage - Canexel - Mist grey (gris) ;
 - Détails architecturaux et bordures : Peinturer existant en blanc ;
 - Fenêtres : Aluminium - Gentek – Slate ;
 - Porte d'entrée : Réparer, peinturer/décaper existante - Slate, noir ou bois ;
 - Garde-corps et colonnes : Peinturer existant en gris ;
 - Toiture : Métal - Charcoal ou Regent Grey (gris) ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 354, chemin du Bord-du-Lac-Lakeshore, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 3 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-359

APPROBATION - PIIA – 301-305, BOULEVARD BRUNSWICK

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 301-305, boulevard Brunswick exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Bissonnette, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 26 mai 2016 :

RÉSOLU :

- Plans révisés ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement ;
 - Acrylique - Unifix - Sico 6199-21 (gris pâle) et 6208-63 (gris foncé) ;
 - Maçonnerie (pierre) - Techo-bloc : Bloc La Rochelle – Charbon ;
 - Métal corrugé - Gris moyen ;
 - Soffites et fascia : Acier prépeint calibre 24 - Sico 6199-21 (vent de changement) et Sico 6208-63 (gris foncé) ;
 - Fenêtres : Aluminium et verre thermos - Mur-rideau kawner série 1600 - Anodisé clair ;
 - Porte d'entrée : Aluminium et verre thermos - Mur-rideau kawner série 1600 - Anodisé clair ;
 - Portes : Acier - Couleur agencée au mur adjacent ;
 - Toit : Membrane élastomère ;

et ce, relativement à la construction d'un bâtiment commercial au 301-305, boulevard Brunswick, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale aux conditions que :

Le propriétaire confirme par écrit l'emplacement où seront reçues les livraisons ;

Le revêtement d'aluminium et les panneaux acryliques sur les parties supérieures du bâtiment continuent sur les autres élévations (arrière et latérales) ;

Le demandant confirme par écrit que tout rebut des futurs occupants sera placé dans les conteneurs de déchets au côté nord est du bâtiment existant ;

De refuser, toutefois, d'approuver cette partie du plan reçu au service d'urbanisme le 5 juillet 2016 identifié comme plan numéro SK-3, daté du 21 décembre 2015 en ce qui concerne l'aménagement paysager qui y est montré ;

D'informer la requérante que l'aménagement paysager proposé devra être révisé de manière à satisfaire les critères et objectifs du Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

D'indiquer que la requérante devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que la requérante devra produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 10 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-360

APPROBATION - PIIA – 1, AVENUE CREWE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 1, avenue Crewe exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 2 mai 2016 :

- Plans ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement ;
 - Béton - Lexa Permacon blanc ;
 - Blocs architecturaux - Colby shouldice – Charcoal ;
 - Panneaux perforés - Trespa Meteon ext - Corroded green (vert) ;
 - Bois - Torreco - Translucide et peuplier yellow (jaune) ;
 - Fenêtres : Mur rideau - Divers grandeurs – Noir ;
 - Toiture : Monoangle - Membrane - Blanc ;

Reçus le 27 mai 2016, de Charline Hébert, ing.f., Agente technique - Horticulture et arboriculture :

- Évaluation des arbres ;

et ce, relativement à la démolition du chalet existant et à la construction d'un nouveau chalet de piscine au 1, avenue Crewe - Chalet Kinsmen, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.

2016-361 APPROBATION - PIIA – 6, AVENUE DE LOURDES

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 6, avenue de Lourdes exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau,
Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 28 avril 2016 :

RÉSOLU :

- Nouvelles façades proposées ("Proposed new façades") ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Stucco et peinture - Dryvit - Drifting Dune (beige clair) ;
 - Détails architecturaux et bordures : Metal - Vanilla Bean (brun) ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 6, avenue de Lourdes, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 4 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-362 APPROBATION - PIIA – 136, AVENUE DUKE-OF-KENT

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 136, avenue Duke-of-Kent exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

Il est proposé par monsieur le conseiller Smith,
Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement
D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 6 mai et le 9 mai 2016 :

RÉSOLU :

- Élévation Est ;
- Élévation Nord ;
- Élévation Ouest ;
- Élévation Sud ;
- Rendu droite ;
- Rendu façade droite ;
- Rendu façade gauche ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Revêtement et bardeaux de bois - Maibec - Patina 316 (vert pastel) et Sycamore 003 (vert) ;
 - Détails architecturaux et bordures : Bois - Maibec – Blanc ;
 - Soffites et fascia : Aluminium – Blanc ;

- Fenêtres : Hybrid PVC et aluminium - Verdun Nordik – Blanc ;
- Portes : Porte patio - Novatech R550 – Blanc ;
- Toiture : Bardeaux d'asphalte existant - Sandrift/Woodrift (brun / gris) ;

et ce, relativement à des rénovations extérieures au 136, avenue Duke-of-Kent, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que les requérants devront avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que les requérants devront produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 2 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-363

APPROBATION – PIIA – 102, AVENUE PARKDALE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 102, avenue Parkdale exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

Il est proposé par madame la conseillère Homan,

Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement

RÉSOLU :

D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 20 mai 2016 :

- Plans 1-2 ;
- Plans 2-2 ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Soffites et fascia : Aluminium blanc ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium blanc ;
 - Colonnes : Bois traité blanc ;
 - Plancher de véranda et escaliers : Ciment gris ;
 - Toit : Bardeaux d'asphalte - IKO - couleur Slate charcoal ;

et ce, relativement à la construction d'un porche au 102, avenue Parkdale, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 1 000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-364

APPROBATION – PIIA – 15, AVENUE PLACE DE LA TRIADE

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 15, avenue Place de la Triade exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 15 mai et le 18 mai 2016 :

- Plan d'aménagement paysager ;
- Plans 2016-04-15 ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Matériaux de revêtement : Dalles de béton préfabriquées – beige ;
 - Maçonnerie - beige ;
 - Stucco - Beige et gris ;
 - Détails architecturaux et bordures : Dalles de béton préfabriquées - beige
 - Maçonnerie – beige ;
 - Stucco - Beige et gris ;
 - Fenêtres : Aluminium – Gris ;
 - Porte d'entrée : Aluminium et vitre – Gris ;
 - Porte de garage : Acier – Gris ;
 - Portes : Aluminium et acier – Gris ;
 - Toit : Membrane zinc et blanche - Gris ;

et ce, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel multifamilial au 15, avenue Place de la Triade, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que la requérante devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que la requérante devra produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 300,000 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-365

APPROBATION – PIIA – 116, AVENUE WINDCREST

ATTENDU que le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, auquel est assujettie la propriété située au 116, avenue Windcrest exige que préalablement à l'émission d'un certificat d'autorisation et/ou d'un permis de lotissement et/ou d'un permis de construction, les plans soient soumis pour approbation par le conseil ;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'approbation des plans d'implantation et d'intégration architecturale mentionnés ci-dessous, à sa réunion du 30 mai 2016.

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement D'approuver les documents suivants, reçus au service d'urbanisme le 13 mai 2016 :

- Plans 1 de 2 ;
- Plans 2 de 2 ;
- Échantillons ou équivalents :
 - Soffites et fascia : Aluminium blanc ;
 - Détails architecturaux et bordures : Aluminium blanc ;
 - Colonnes : Bois traité blanc ;
 - Plancher de véranda : Bois traité brun ;
 - Toit : Bardeaux d'asphalte - IKO - couleur Slate charcoal ;

et ce, relativement à la construction d'une véranda au 116, avenue Windcrest, ceux-ci étant conformes aux critères et aux objectifs visés par

le Règlement PC-2787 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale ;

D'indiquer que le requérant devra avoir complétés les travaux relatifs aux plans approuvés, à l'intérieur d'un délai de douze mois, suivant la date de la délivrance du permis de construction ;

D'indiquer que le requérant devra produire avant l'émission du permis, une garantie financière au montant de 500 \$, auprès du service de l'urbanisme afin de garantir que les travaux seront exécutés conformément aux plans approuvés et au permis émis et ce, à l'intérieur du délai prescrit.

2016-366 **APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 304, AVENUE SAINT-LOUIS**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 304, avenue Saint-Louis, afin d'y permettre la construction d'un cabanon avec une marge latérale et arrière de 0,6 m (2'), plutôt que les marges latérales et arrières minimales autrement requises de 1 m (3,3').

2016-367 **APPROBATION – DÉROGATION MINEURE – 4, AVENUE DE VAL SOLEIL**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement D'approuver une demande de dérogation mineure en faveur de l'immeuble situé au 4, avenue de Val Soleil, afin d'y permettre une réduction de la marge avant à 6,68 m (21,92'), plutôt que la marge avant minimale requise de 7,5 m (24,6').

Monsieur Brent Cowan, un citoyen de Pointe-Claire, mentionne qu'il existe des problèmes similaires sur l'avenue Victoria ainsi que sur l'avenue Cartier, lesquels résulteraient de la réforme cadastrale ayant été entreprise il y a quelques années.

2016-368 **SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DE LA RECHERCHE SUR LE DIABÈTE JUVÉNILE**

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'accorder un soutien financier au montant de 300 \$ à l'organisme Fondation de la recherche sur le diabète juvénile (FRDJ), dans le cadre de l'événement La Révolution FRDJ Roulons pour vaincre le diabète, qui se tiendra le 30 septembre 2016 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-193-00-989, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8501 émis le 15 juin 2016.

2016-369 **DÉPÔT – LISTE DES AMENDEMENTS BUDGÉTAIRES POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 16 JUIN 2016, AINSI QUE LE REGISTRE DES CHÈQUES POUR LA PÉRIODE DU 20 MAI 2016 AU 15 JUIN 2016**

La liste des amendements budgétaires pour la période du 20 mai 2016 au 16 juin 2016, ainsi que le registre des chèques pour la période du 20 mai 2016 au 15 juin 2016 sont déposés et les membres du conseil en prennent acte.

2016-370 **DÉSIGNATION – MAIRE SUPPLÉANT**

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement DE nommer monsieur le conseiller Jean-Pierre Grenier pour agir en tant que maire suppléant et en tant que remplaçant de monsieur le maire

Trudeau aux assemblées du Conseil d'agglomération de Montréal, pour les mois d'août, septembre et octobre 2016.

2016-371 AUTORISATION – GESTION DE SURPLUS FINANCIER POUR 2015

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'autoriser madame Marie-Josée Boissonneault, directrice des services administratifs et trésorière à procéder à l'affectation du surplus généré au cours de l'exercice 2015 comme suit :

1. Affectation – réserve pour préservation de la vie des bâtiments : 2 000 000 \$;
2. Affectation – réserve régime de retraite : 1 483 000 \$;
3. Affectation pour le remboursement anticipé de la dette (50% de l'excédent 2015 après réserves bâtiments et régime de retraite) : 4 060 100 \$;
4. Un solde de 25% de l'excédent, soit 2 030 000 \$, sera disponible pour des projets spécifiques ;
5. Un solde de 25% de l'excédent, soit 2 030 000 \$, sera disponible pour des imprévus.

2016-372 OCTROI D'UN CONTRAT – RESURFACAGE DE L'AVENUE DONEGANI ENTRE LES AVENUES TERRA COTTA ET ASHGROVE ET POUR LA RECONSTRUCTION DE LA PISTE CYCLABLE SUR L'AVENUE DONEGANI ENTRE L'AVENUE WINDMILL ET LA GARE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour le resurfaçage de l'avenue Donegani entre les avenues Terra Cotta et Ashgrove et pour la reconstruction de la piste cyclable sur l'avenue Donegani, entre l'avenue Windmill et la gare de Pointe-Claire à La Compagnie Meloche Inc., qui a fourni la plus basse conforme, pour un montant total de 1 496 891,09 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160020 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 22-415-02-820, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8460 émis le 20 juin 2016.

2016-373 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE LA PASSERELLE DU PARC TERRA COTTA

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction de la passerelle du parc Terra Cotta à Cusson-Morin Construction Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 91 555,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160028 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-415-42-821 et 22-415-12-821, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8466 émis le 21 juin 2016.

2016-374 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DES SERVICES MUNICIPAUX DESSERVANT LES RÉSIDENCES DE L'AVENUE BELMONT ET DE L'AVENUE GLANLYNN

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction des services municipaux desservant les résidences situées à 150 à 178, avenue Belmont, ainsi qu'à 2, 8, 9 à 19 et 10 à 34 de l'avenue Glanlynn à Constructions Jacques Théorêt Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme,

pour un montant total de 633 885,47 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160022 ;

D'imputer cette dépense aux postes budgétaires 22-416-22-834 et 03-920-14-011, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8468 émis le 21 juin 2016.

2016-375 OCTROI D'UN CONTRAT – FOURNITURE ET LIVRAISON D'ÎLOTS DE RÉCUPÉRATION PRÉASSEMBLÉS POUR L'INTÉRIEUR DES ESPACES PUBLICS DE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Lermieri, et unanimement D'octroyer un contrat pour la fourniture et la livraison d'îlots de récupération préassemblés de matières recyclables, compostables et de déchets pour l'intérieur des espaces publics de la Ville de Pointe-Claire à Corporation Norme Internationale Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 80 723,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres PT160010 ;

D'imputer cette dépense au poste budgétaire 02-420-00-657, tel qu'il appert du certificat de la trésorière n° 16-8486 émis le 21 juin 2016.

2016-376 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉFECTION DE L'AVENUE DELMAR ENTRE LA VOIE DE SERVICE SUD DE L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE ET L'AVENUE BRAEBROOK

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la réfection de l'avenue Delmar, entre la voie de service sud de l'autoroute Transcanadienne et l'avenue Braebrook à Roxboro Excavation Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 2 142 178,20 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160021 ;

D'imputer cette dépense à mêmes les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2837 (poste budgétaire 22-416-12-837).

2016-377 OCTROI D'UN CONTRAT – RECONSTRUCTION DE LA CLÔTURE SUR LE BOULEVARD SAINT-JEAN ENTRE LES AVENUES CHAUCER ET CARDIFF

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'octroyer un contrat pour la reconstruction de la clôture bordant le boulevard Saint-Jean, sur le côté est, entre les avenues Chaucer et Cardiff à Les Entreprises de construction Ventec Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 157 044, 35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160035 ;

D'indiquer que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'approbation du Règlement d'emprunt PC-2842 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire et à son entrée en vigueur subséquente ;

D'imputer cette dépense à même les fonds alors disponibles, suite à l'approbation de ce règlement ci-haut mentionné par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

2016-378 OCTROI D'UN CONTRAT – RÉAMÉNAGEMENT DES AIRES DE JEUX DANS DIFFÉRENTS PARCS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Homan, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D'octroyer un contrat pour le réaménagement d'aires de jeux dans différents parcs à Installation Jeu-Tec Inc., qui a fourni la plus basse soumission conforme, pour un montant total de 230 929,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres GP160027 ;

D'imputer cette dépense à même les fonds disponibles en vertu du Règlement d'emprunt PC-2832 (postes budgétaires 22-416-22-832 et 22-416-42-832.

2016-379 REJET DES SOUMISSIONS – INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DE CONDUITES PLUVIALES ET SANITAIRES

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Grenier, Appuyé par monsieur le conseiller Iermieri, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions reçues à la suite de l'appel d'offres GP160036, lancé pour la réalisation d'inspections télévisées de conduites pluviales et sanitaires, étant donné que les documents décrivant la fourniture de services recherchés n'ont pas tous été déposés au système électronique d'appel d'offres, empêchant ainsi les soumissionnaires de soumettre un prix juste et incluant tous les aspects du mandat ;

D'autoriser en conséquence, le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres, en s'assurant que tous les documents requis soient mis à la disposition de l'ensemble des soumissionnaires potentiels.

2016-380 REJET DES SOUMISSIONS – TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES TERRE-PLEINS DU BOULEVARD SAINT-JEAN ENTRE L'AVENUE LABROSSE ET L'AUTOROUTE TRANSCANADIENNE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement DE rejeter toutes les soumissions reçues suite à l'appel d'offres GP160033, lancé pour l'exécution de travaux de réaménagement des terre-pleins sur le boulevard Saint-Jean, entre l'avenue Labrosse et l'autoroute Transcanadienne, étant donné que les soumissions reçues dépassent largement le budget qui avait été prévu pour l'exécution de ces travaux ;

D'autoriser en conséquence, le lancement, au moment jugé opportun, d'un nouvel appel d'offres, après que le projet aura été redéfini de manière à être conforme au budget prévu pour sa réalisation.

2016-381 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS D'UNE FIRME D'ARPENTAGE

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Smith, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un mandat relatif à la fourniture de services professionnels d'une firme d'arpentage suivant les critères proposés à la section « Description », du dossier décisionnel 16-318-8484 ;

D'imputer la dépense à venir, découlant de l'octroi éventuel d'un contrat à cet effet, à même le poste budgétaire 02-315-00-419, laquelle dépense est estimée au moment de l'adoption de la présente résolution, au montant de 50 000 \$.

2016-382 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT LA CONCEPTION JEUX D'EAU

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Bissonnette, Appuyé par monsieur le conseiller Smith, et unanimement D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels relatif à la conception de jeux d'eau, tel que lesdits critères apparaissent à la section « Description », du dossier décisionnel 16-318-8453 ;

D'approprier à cet effet une somme de 60 000 \$, à même la réserve relative à la réfection et à la reconstruction de plateaux sportifs, tel que celle-ci est identifiée sous le code budgétaire 03-920-12-044.

2016-383 AUTORISATION – LANCEMENT D’UN APPEL D’OFFRES DE PONDÉRATION POUR L’OCTROI D’UN CONTRAT CONCERNANT LA COLLECTE DE DÉCHETS DOMESTIQUES, DE MATIÈRES COMPOSTABLES, DE MATIÈRES RECYCLABLES ET POUR L’ENTRETIEN DES BACS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Beaumont, et unanimement D’autoriser l’utilisation d’un système de pondération et d’évaluation des offres, en vertu duquel, chacune obtient un nombre de points basé, outre le prix, sur la qualité ou la quantité des services offerts, sur l’expérience et la capacité financière du fournisseur et sur les autres critères mentionnés à la section « Description » du dossier décisionnel 16-470-8503 ;

D’approuver en conséquence les critères de sélection mentionnés à la section « Description » du dossier décisionnel 16-470-8503.

2016-384 APPROBATION – ACTE DE CESSION À INTERVENIR ENTRE LA VILLE DE POINTE-CLAIRE ET 169889 CANADA INC.

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Cousineau, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approuver l’acte de cession à intervenir entre la Ville de Pointe-Claire et 169889 Canada Inc. concernant les lots 5 788 997 et 5 788 998 ;

D’autoriser le maire, ou en son absence le maire suppléant et le greffier, ou en son absence l’assistante greffière à signer ledit acte de cession pour et au nom de la Ville de Pointe-Claire.

2016-385 DÉPÔT – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS DE MAI 2016

La liste des changements au personnel par décisions déléguées pour le mois de mai 2016 telle que préparée par monsieur Vincent Proulx, planificateur – ressources humaines, est déposée et les membres du conseil en prennent acte.

2016-386 AUTORISATION – LISTE DES CHANGEMENTS AU PERSONNEL PAR DÉCISIONS NON DÉLÉGUÉES POUR LE 5 JUILLET 2016

RÉSOLU : Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement D’approuver la liste des changements au personnel par décisions non déléguées pour le 5 juillet 2016, telle que signée par monsieur Robert-F. Weemaes, directeur général et par madame Marie-Josée Boissonneault, directrice du service des services administratifs et trésorière.

2016-387 AUTORISATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE LA MISE À JOUR DES PLANS D’INTERVENTION DES BÂTIMENTS

RÉSOLU : Il est proposé par madame la conseillère Thorstad-Cullen, Appuyé par monsieur le conseiller Cousineau, et unanimement D’approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d’un appel d’offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour le projet de mise à jour des plans d’intervention des bâtiments, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l’égard de chacun d’eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8541.

2016-388 APPROBATION – CRITÈRES DE SÉLECTION – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LE PROJET DE FOURNITURE, INSTALLATION ET DÉINSTALLATION DES DÉCORATIONS DE NOËL

Il est proposé par monsieur le conseiller Iermieri, Appuyé par madame la conseillère Homan, et unanimement

RÉSOLU : D'approuver les critères de sélection devant être utilisés dans le cadre d'un appel d'offres devant être lancé pour la fourniture de services professionnels pour le projet de fourniture, d'installation et de désinstallation des décorations de Noël, tels que lesdits critères sont énoncés et suivant la pondération accordée à l'égard de chacun d'eux, suivant ce qui est indiqué à la section « Description » du dossier décisionnel 16-318-8543.

2016-389 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Beaumont,
Appuyé par monsieur le conseiller Grenier, et unanimement
RÉSOLU : DE lever la présente séance à 20 h 40.

Morris Trudeau, Maire

Me Jean-Denis Jacob, Greffier